

Motion interne

No 35

Fonctionnement de la Commission des services communaux

Dans sa séance du 16 janvier 2023 le Conseil général a procédé à la nomination des membres de la commission des services communaux.

Après plusieurs faux-départs, la commission s'est constituée mais n'a jamais pu siéger en toute sérénité et traiter des points portés à son ordre du jour.

Plusieurs membres ont démissionné et/ou ont manifesté leur intention de ne plus siéger. Depuis plusieurs mois cette commission ne remplit pas sa mission.

Les diverses séances de conciliations en présence des Présidents du Législatif et de l'Exécutif n'ont pas permis de trouver un modus vivendi approprié à la reprise du travail de commission. A cette occasion les membres de la commission ont été rendus attentifs à leurs droits et devoirs de commissaires. Une seconde séance a été menée sous l'égide du Président du Législatif afin de tenter de procéder à la liquidation d'un point de divergence afin de pouvoir passer ensuite à une reprise du travail plus normalisée. Ce fut un nouvel échec.

Une dernière tentative a eu lieu le 28 courant sous l'égide de la nouvelle Conseillère communale en charge des Services Communaux. La séance n'a pas pu se tenir et elle a été annulée par suite de défections de dernières minutes.

Au stade actuel, il y a lieu de constater que la situation actuelle n'est plus tenable et les différents dossiers ne sont plus traités par une commission que ne veut/peut plus se réunir.

Aussi, il est demandé par voie de motion interne au Conseil général de procéder à la démission des membres de la Commission des services communaux et à faire procéder à une nouvelle nomination de nouveaux membres lors du prochain Conseil général.

Nom de l'auteur

Michel Lando

Signature de l'auteur

